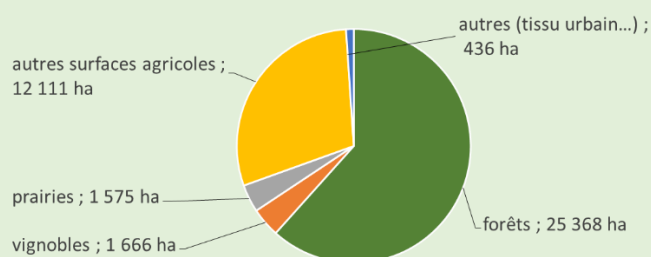




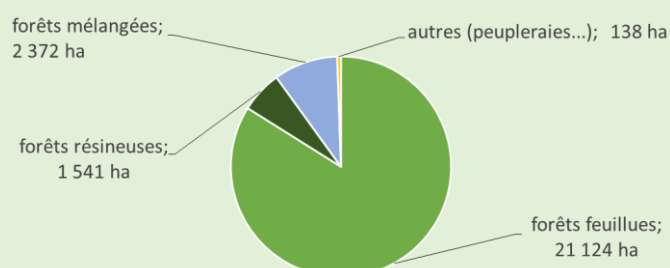
## 1. Présentation du site

### Caractéristiques éco-paysagères du site

Un site de 41 156 ha, partagés entre forêts et espaces agricoles, à cheval sur l'Aube et la Haute-Marne :



En forêt, on distingue :



### Espèces ayant justifié la désignation du site

19 espèces rares ou menacées à l'échelle européenne et justifiant l'existence du site Natura 2000 sont nicheuses certaines ou possibles sur la ZPS :

Alouette lulu	Grand-duc d'Europe
Blongios nain	Marouette ponctuée
Bondrée apivore	Martin pêcheur d'Europe
Busard cendré	Milan noir
Busard des roseaux	Oedicnème criard
Busard Saint-Martin	Pic cendré
Chouette de Tengmalm	Pic mar
Cigogne noire	Pic noir
Engoulevent d'Europe	Pie-grièche écorcheur
Gélinotte des bois	

À ces espèces s'ajoutent 7 espèces migratrices ou hivernantes sur le site :

Aigrette garzette	Faucon pèlerin
Chevalier sylvain	Harle piette
Circaète Jean-le-Blanc	Milan royal
Faucon émerillon	

## 2. Objectifs de développement durable du site

Au nombre de huit, ils ont pour but d'assurer la conservation, voire la restauration des habitats d'espèces en accord avec les activités socio-économiques de la ZPS. Ils sont déclinés en objectifs opérationnels qui précisent le programme d'actions en faveur du maintien ou de l'amélioration du bon état écologique du site :

<b>L'ANIMATION</b>	<b>Assurer l'animation du dispositif Natura 2000</b>	• Identifier et affecter une structure animatrice
		• Veiller à la cohérence des projets d'aménagement
		• Sensibiliser et informer les acteurs locaux et le grand public
		• Veiller à la cohérence des politiques publiques
		• Accompagner les projets soumis à évaluation des incidences
<b>LA CONNAISSANCE DU SITE</b>	<b>Informers et sensibiliser les acteurs locaux et le grand public aux richesses patrimoniales du site.</b>	• Utiliser divers outils de communication (plaquettes, panneaux, sentier d'interprétation...).
	<b>Approfondir les connaissances sur l'avifaune du site.</b>	• Acquérir des données naturalistes. • Identifier les zones de fort risque de collision ou d'électrocution liées aux pylônes électriques.
	<b>Mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats naturels.</b>	• Adapter et faire évoluer les mesures du Docob au regard de suivis des espèces d'intérêt communautaire. • Mettre à jour le formulaire standard de données.

LA GESTION DU TERRITOIRE	Favoriser une exploitation forestière adaptée aux exigences de l'avifaune.	• Maintenir les bois sénescents ou morts, individuellement et en îlots.
		• Réaliser des travaux de taille ou d'abattage pour améliorer les habitats d'espèces.
		• Aménager et entretenir des lisières étagées.
		• Favoriser la diversité des peuplements (âge, structure, essences).
		• Limiter les espèces indésirables et non typiques des habitats.
	Maintenir ou restaurer les cours d'eau et les zones humides associées.	• Maintenir les zones humides.
		• Restaurer et entretenir les ripisylves.
		• Améliorer la mosaïque d'habitats.
		• Créer, restaurer ou entretenir le réseau des mares.
	Favoriser une gestion raisonnée des milieux ouverts.	• Assurer le maintien et l'entretien des prairies du site.
		• Maintenir l'ouverture des milieux.
		• Supprimer la fertilisation.
		• Améliorer la mosaïque d'habitats.
	Maintenir ou restaurer les haies, vergers, bosquets isolés, bandes enherbées et ourlets du vignoble.	• Maintenir les arbres à cavités.
		• Maintenir l'ouverture des milieux.
		• Améliorer la mosaïque d'habitats et l'accueil des espèces d'intérêt communautaire.

### 3. Les outils de mise en œuvre

#### L'outil réglementaire : l'évaluation des incidences

Tout projet ou manifestation susceptible de porter atteinte à l'écologie du site doit faire l'objet d'une évaluation de leur impact environnemental s'il figure parmi l'une des trois listes fixées par décret ou arrêté préfectoral. Il ne s'agit pas là d'interdire l'exécution de ces projets, mais d'assurer un accompagnement des acteurs locaux en les orientant vers des mesures de gestion durable (éviter ou réduire des impacts). Cette évaluation ne concerne généralement pas les actes de gestion courante des territoires, mais des projets lourds et ponctuels (aménagement routiers, défrichements...). Pour plus d'information : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-r6771.html>

#### Les outils contractuels : accompagner la gestion vertueuse des milieux naturels

En France, Natura 2000 s'appuie sur le volontariat : il s'agit, pour les propriétaires et gestionnaires de parcelles intéressés, d'adapter leur utilisation du territoire de manière à conserver des activités humaines (économiques, sociales) tout en préservant les habitats naturels et les espèces de la ZPS. Pour cela, deux outils sont mobilisables, auxquels les signataires s'engagent pour 5 ans. Ils bénéficient alors d'une exonération de la taxe foncière sur le non-bâti pendant 5 ans sur les parcelles concernées.

##### Les contrats

Ils cadrent des travaux en faveur de la restauration des milieux. Ces travaux représentent une dépense pour le signataire, qui est remboursé sur facture par l'État et l'Europe. Exemples : désenvasement d'une mare, entretien des boisements en bord de cours d'eau...

##### La charte

Elle engage le signataire à de bonnes pratiques de gestion du territoire, qui relèvent du bon sens écologique et **n'engendrent aucun surcoût ni travaux** (et donc aucun remboursement). Exemples : ne pas arracher les haies ou arbustes, conserver au moins un arbre mort sur pied ou au sol par hectare en forêt...

### 4. Contacts



DDT de l'Aube : Yann PERI, référent espaces naturels, bureau biodiversité – [yann.peri@aubes.gouv.fr](mailto:yann.peri@aubes.gouv.fr) – 03 25 46 20 66  
 Office national des forêts : David PÊCHEUR, chef de projet environnement Aube-Marne – [david.pecheur@onf.fr](mailto:david.pecheur@onf.fr) ; Jean-Baptiste RICHARD, responsable environnement Aube-Marne – [jean-baptiste.richard-02@onf.fr](mailto:jean-baptiste.richard-02@onf.fr) – 03 26 21 89 26 ; Matthieu PERREZ, responsable environnement Haute-Marne – [matthieu.perrez@onf.fr](mailto:matthieu.perrez@onf.fr) – 03 25 35 36 41  
 Centre national de la propriété forestière : Sabine BARETS, chargée de missions forêt et environnement – [sabine.barets@cnpf.fr](mailto:sabine.barets@cnpf.fr) – 03 26 65 18 25  
 Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne : Yohann BROUILLARD, chargé de missions territoriale Aube et Haute-Marne – [ybrouillard@cen-champagne-ardenne.org](mailto:ybrouillard@cen-champagne-ardenne.org) – 03 25 80 50 50